

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Direction Générale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43
Présents 41
Représentés 2
Absent

Votes
Pour
Contre
Abstention
N.P.P.V

Conseil Municipal d'installation

Séance du 28 mars 2026

Le samedi 28 mars deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 23 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, ID ELOUALI Ali, FRANCISOT Amandine, THIAM Moustapha, BENKAHLA Malika, BOURVEN Julien, HACHE Bénédicte, DRUART Frédéric, CHENU Stéphanie, ANDRIANTAFIKA Joséphin, RENÉ Katiana, MARQUES Henrique, BOUGUEROUA Hamida, COELHO Vasco, LANTERNIER Lucie, PONS Yannig, GAULIER Danièle, POUDY Franklin, LAZIC Nathalie, GARROUT Karim, BENLARBI Malika, BOLLE Kristian, ROQUES Delphine, SOMSOUK Billy, BALLEREAU Annick, CHASSAY Laurent, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, OMRANE Alain, SASU Hancès SAIDJI Hamid, BOUGRASSA Aziz, ALBERT Robin, TAZAMOUCHE Zahia, AHRICA Youssef, ZENATI Ahlem, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire, FOURNIAUD Martine, BALIAS Thierry, BEAURY Céline,

Étaient représenté.e.s :

COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
MADIANDÉ Jordan donne mandat à ALBERT Robin

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance : Mme SALLAM-LEMOINE Bénédicte

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

OBJET

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉ.E.S DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE TERRITOIRE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE-SAINT-DENIS

Accusé de réception en préfecture
094-215460223-20260326-DEL26-035-AI
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 28/03/2026

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉ.E.S DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE TERRITOIRE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

LE CONSEIL,

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 59,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-6-1, L. 5211-6-2 et L. 5219-9-1,
- Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial,
- Vu décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,
- Vu l'élection d'un Conseiller métropolitain (par fléchage) en date du 22 mars 2026,
- Considérant que la commune de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) doit être représentée par six Conseiller.e-s territoriaux-ales et un Conseiller métropolitain,
- Considérant que, selon les termes de l'article L. 5219-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseiller.e-s métropolitain.e-s, élu.e-s au suffrage universel direct sont de droit conseiller.e-s territoriaux-ales,
- Considérant qu'il convient donc de pourvoir les 6 sièges supplémentaires,

Ayant entendu le rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Procède à l'attribution des sièges au scrutin de liste à un tour avec la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort
Liste 1		4	1	5
Liste 2		1		1

Monsieur Tonino PANETTA, élu Conseiller métropolitain est de droit conseiller territorial.

À l'issue des opérations électorales, les listes présentées par l'ensemble des groupes du Conseil municipal a recueilli 5 sièges pour la liste Tonino PANETTA (liste1) et 1 siège pour la liste Robin ALBERT (liste 2).

En conséquence, sont élu.e-s conseiller.e-s territoriaux-ales :

Monsieur	POUDY Franklin
Madame	GAULIER Danièle
Monsieur	SOMSOUK Billy
Madame	RENÉ Katiana
Monsieur	ID ELOUALI Ali
Madame	OSTERMEYER Sushma
Monsieur	BAUHAIN Matthieu

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Choisy-le-Roi, le 28 mars 2026.

Pour extrait
Le Maire,
Tonino PANETTA

Accusé de réception en préfecture
094219040022-20260328-DEL-26-035-AI
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 28/03/2026